

MARDI 24 JUIN 2025

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h00, le quorum (>16) étant atteint.

Monsieur le Président annonce l'ordre du jour.

### 1.1. Ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

Les bilans des voyages à Caceres et Berlin sont retirés et des convention sont ajoutées à l'ordre du jour.

Monsieur le Président présente quelques éléments de rentrée :

- Les dotations en Pactes : 30 parts au LEGT ( contre 34 l'an dernier ) et 37 parts au LP ( contre 42 l'an dernier )
- Les affectations : le lycée connaît encore cette année une forte attractivité :

Pour la voie générale et technologique : 281 vœux 1 pour la seconde ( 275 affectés dont 30 élèves avec l'option CCD) ; 21 vœux 1 pour la 1<sup>ère</sup> STI2D ( 23 élèves affectés).

Pour la voie professionnelle :

- 41 vœux 1 pour la 2<sup>nde</sup> Bac Pro Mode ( 30 affectés)
- 13 vœux 1 ( 22 demandes ) pour le CAP EBEN ( 15 affectés)
- 20 vœux 1 pour le CAP MEN ( 15 affectés)
- 9 vœux 1 ( 11 demandes ) pour le CAP AGA (11 affectés)
- 24 vœux 1 pour la 2<sup>nde</sup> Bac Pro MEN ( 24 affectés)
- 52 vœux 1 pour la 2<sup>nde</sup> Bac Pro TNE ( 24 affectés)
- 10 vœux 1 ( 28 demandes ) pour la 2<sup>nde</sup> Bac Pro PMIA ( 24 affectés)
- 35 vœux 1 pour le CAP ELIS ( 15 affectés)
- 24 élèves affectés en 3<sup>ème</sup> métiers PrépaPro avec des idées de projets en correspondance avec les formations proposées au lycée.

### 1.2. Adoption du compte rendu de la séance du 29 Avril 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1: 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

### 1.3. Affaires pédagogiques

#### 1.3.1. Autorisation de recrutement des AED

[Délibération n° 1 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

A ce jour, la dotation n'a pas été reçue mais elle serait identique à celle de l'an passé, soit 17,80 équivalent ETP sous réserve de validation du DASEN.



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur  
Hervé DOUAGLIN

Rue de la Tuilerie  
B.P. 12124  
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

[ce.0490054@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490054@ac-nantes.fr)

<http://lyc-renaudeau-49.ac-nantes.fr>



LYCÉE  
DES MÉTIERS

Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiant du  
concours financier de :



### 1.3.2. Autorisation de recrutement de services civiques

[Délibération n° 2 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

27

Le chef d'établissement fait la demande de deux services civiques : un pour une mission de vie lycéenne pour accompagner les élèves gérant la MDL et un pour une mission E3D.

Pour rappel, l'an passé les deux offres de service civique n'avaient pas été pourvues.

Mme Charrier, infirmière, s'inquiète de la validité de ces demandes en raison de la diminution du budget alloué aux services civiques. Monsieur le président précise que le lycée n'est pas concerné car les deux services civiques sont financés par des crédits états et que les services civiques menacés sont ceux liés à des associations.

### 1.3.3. Permanences d'été 2025 ( pour information )

Le lycée sera fermé du 19 juillet au 17 août. Durant cette période, la société de gardiennage SERIS surveillera l'établissement en opérant des rondes régulières.

A noter que les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase de rénovation de l'internat commenceront à partir du 7 juillet par des démolitions.

## 1.4. Affaires financières

### 1.4.1. Décision budgétaire modificative au budget 2025 (DBM)

[Délibération n° 1 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Un prélèvement de 73 000 € sur les fonds de roulement à 435 830€ est proposé pour alimenter le service AP à hauteur de 15 000 € en partie pour compenser la baisse des crédits ADAGE. 51 000 € pour le service ALO dont 10 000 € pour les produits d'entretien : consommation en hausse en raison d'un nombre plus important de sanitaires dans le nouvel internat. 10 000 € pour l'entretien des espaces verts en raison de l'absence d'un agent et la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour cet entretien. 10 000 € pour refaire le parking (réfection non prévue dans l'enveloppe des travaux de rénovation). 15 000 € pour du matériel et 1000€ pour équiper une salle de détente à l'infirmerie. Pour le service VE , 1000 € pour le CESCE et pour le service OPC, 6000 € pour financer une part du nouveau Kango électrique.

Monsieur le secrétaire général, précise que d'autres dépenses supplémentaires sont à venir comme le lavage des chasubles, torchons, blouses par une entreprise extérieure car la région restreint l'utilisation des ses machines à laver uniquement aux draps de l'internat. Mme Leroy, vice-présidente de la région précise que la région, pour des questions budgétaires, ne souhaite plus prendre à son compte les missions dévolues à l'état. Elle rappelle cependant que le budget de la région pour les lycées publics et privés a été augmenté de 6% et se félicite de l'équipement de tous les lycéens d'ordinateurs portables. L'équipe enseignante regrette que cette mesure, non concertée, soit au détriment des équipements informatiques du lycée, mettant à mal le travail des équipes. Monsieur Brien, renouvelle sa demande auprès de la région, pour l'insonorisation et l'isolation des salles du bâtiment B du lycée.

### 1.4.2. Admissions en Non-valeur

[Délibération n°2 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Monsieur Brien, secrétaire général, propose l'admission en non valeur de différents petits montants non réglés pour la restauration d'élèves et de stagiaires du Greta d'un montant total de 64,75 €.

1.4.3. Liste de fournitures : 3<sup>ème</sup> PM, ATMFC, STD2A, ...

[Délibération n°3 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Deux listes de fournitures scolaires sont proposées au vote : une liste pour les élèves de 3<sup>ème</sup> métiers prépro d'un montant de 35,14€ comprenant le matériel de base nécessaire dans chaque discipline avec un code couleur pour aider les élèves.

Une liste de fournitures pour les élèves de seconde ayant l'option CCD d'un montant de 165,98€ dont 57,43€ seront pris en charge par le lycée.

1.4.4. Convention de gestion – reversement- GRETA formation continue – Mode

[Délibération n°4 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

En raison de l'utilisation des plateaux techniques du lycée de la mode par le GRETA, 5109,50 € seront reversés au lycée au titre de l'année 2024.

1.4.5. Convention de gestion- reversement- GRETA formation continue – Renaudeau

[Délibération n°5 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

En raison de l'utilisation des plateaux techniques du lycée Renaudeau par le GRETA, 1401,50 € seront reversés au lycée au titre de l'année 2024.

1.4.6. Convention d'investissement GRETA Renaudeau

[Délibération n°6 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Cette convention permet le versement de sommes allouées par le GRETA au lycée pour l'équiper en matériel conforme aux exigences de formation attendues par les entreprises. Monsieur le directeur du GRETA rappelle que le GRETA a investi 1 million dans les lycées en 2024.

1.4.7. Convention d'investissement GRETA Mode

[Délibération n°7 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Convention similaire à la précédente.

1.4.8. Convention adhésion au groupement papier reprographie

[Délibération n°8 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le lycée adhère pour 70 € à un groupement constitué de 60 établissements pour bénéficier de prix dégressifs sur le papier.

1.4.9. Convention de prêt matériel

[Délibération n°9 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Convention pour encadrer le prêt d'une tondeuse autoportée au lycée Europe.

#### 1.4.10. Avenant convention Centre des monuments nationaux

[Délibération n°10 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

La section Bois et la section Mode du lycée ont participé à un projet en collaboration avec le château d'Angers pour refaire des meubles et des blasons du moyen-âge. La qualité du travail accompli par les élèves amène le château d'Angers à poursuivre ce projet jusqu'en 2027 d'où l'avenant à la convention. Dans le cadre de ce projet, les élèves ont un accès gratuit aux monuments nationaux.

#### 1.4.11. Avenant contrat location reprographie société DBR

[Délibération n°11 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Cet avenant permettra l'ajout d'un module sur les copieurs.

#### 1.4.12. 2 Conventions d'hébergement

[Délibération n°12 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

[Délibération n°12 bis : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le lycée a hébergé deux enseignants lors des jurys d'examens.

#### 1.4.13. Convention Mode Avenir

[Délibération n°13 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Cette convention permet le financement du transport des élèves du collège Louis Cordelet.

#### 1.4.14. Convention Erasmus+ GT secteur scolaire 2025/2026

[Délibération n°14 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Cette convention permet au lycée de poursuivre son engagement dans le projet Erasmus+ jusqu'en 2027 et de bénéficier d'un montant de 24 412€ pour financer des mobilités courtes ou longues d'élèves et de personnels.

#### ~~1.4.15. Convention Erasmus+ Mode enseignement supérieur 2025/2026~~

#### ~~1.4.16. Bilan voyage CACERES (ERASMUS+)~~

#### ~~1.4.17. Bilan voyage à BERLIN Erasmus+~~

#### 1.4.18. Bilan voyage à BORDEAUX ANGOULEME

[Délibération n°18 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le montant initial demandé aux familles était de 387€, il est finalement de 363€. La différence sera remboursée aux familles.

#### 1.4.19. Bilan voyage à PARIS EURO

[Délibération n°19 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le montant initial de 80 € demandé aux familles est confirmé après clotûre des comptes.

#### 1.4.20. Bilan voyage en GRECE

[Délibération n°20 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le montant initial de 555 € demandé aux familles est confirmé après clotûre des comptes.

#### 1.4.21. Budget voyage à LIVERPOOL

[Délibération n°21 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Ce voyage s'adresse aux élèves de première et terminale de la section STI2D. Il aura lieu du 5 au 10 octobre. Le projet est porté par Mme Paul, professeur en anglais ETLV : les élèves visiteront des sites industriels et un musée du textile en lien avec leur formation. Le coût demandé aux familles est de 500€.

#### 1.4.22. Adhésion du Campus au réseau E Mode

[Délibération n°22 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Pour information, le lycée adhère au campus de la Mode et au réseau E mode. Le campus souhaite à son tour adhérer au réseau E Mode pour un montant de 696 €. Monsieur Guitton, DDFPT du lycée de la Mode rappelle que le réseau E Mode est labellisé pour accompagner les professionnels.

#### 1.4.23. Intervenant extérieur – prestation vidéo « Le retour du roi »

[Délibération n°23 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Pour mettre en valeur le projet de la section Bois et Mode avec le château d'Angers et ainsi participer au Concours Colbert, une vidéo a été réalisée par une ancienne élève du lycée. Le lycée propose de lui rembourser ses frais de déplacements et de repas pour un montant de 300€

#### 1.4.24. Mises au rebut

[Délibération n°24 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Six matériels d'entretien anciens, qui encombrant, seront mis au rebut. (aspirateur, lustreuse, autolaveuse, mono-brosse...)

**1.4.25. Don**

[Délibération n°25 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

La machine d'impression numérique achetée par E Mode en 2010 pour un montant de 212 000 €, donnée au lycée en 2013 va être redonnée à E Mode pour qu'elle puisse être rachetée et évacuée pour un montant de 4000€.

AJOUTS :

**1.4.26. Contrat TROCARE – SEP Renaudeau**

[Délibération n°26 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Ce contrat permet la maintenance préventive (Vidange et nettoyage) d'équipements de la section professionnelle pour un montant de 1100€

**1.4.27. Convention PAREO 04528 Véhicule Kangoo Van**

[Délibération n°27 : 20 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

La région souhaite verdir sa flotte de véhicule, le kango GPL sera remplacé par un kango électrique pour un montant de 24 500€ et la région participe à hauteur de 19000€.

**1.4.28. Contrat de maintenance NeuJKF**

[Délibération n°28 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

C'est un contrat de maintenance pour le dispositif d'aspiration de la section bois pour un montant de 10 483 €. Il faudra rajouter deux contrats en octobre pour un montant de 20 000€. Tous ces contrats répondent à des normes de sécurité.

**1.4.29. Budget PARIS TAAGA**

[Délibération n°29 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Organisation d'un voyage à Paris pour les terminales AGA. En raison d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, une aide importante sera apportée par la taxe d'apprentissage et par les fonds propres du lycée, ce qui ramène le montant demandé aux familles à 15 €.

**1.4.30. Voyage en Angleterre (Londres) accord de principe**

[Délibération n°30 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Ce voyage s'adresse aux futurs secondes de la section euro anglais. Il aura lieu du 1<sup>er</sup> au 6 juin pour un montant de 450 € maximum par élève.

#### 1.4.31. Sortie d'inventaire du Kangoo GPL FB 082 XP

[Délibération n°31 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

77

Le véhicule kango de 2006 est repris par le concessionnaire Renault pour un montant de 1200€. Il ne passe pas au contrôle technique. Cuve GPL non conforme.

#### 1.4.32. Contrat APAVE vérification périodique levage

[Délibération n°32 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Ce contrat permet la vérification des appareils de levage, échelles... pour un montant de 390,08 € HT pour le site de la mode et un montant de 997,64 € HT pour le site Renaudeau.

#### 1.5. Questions diverses :

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20H15 après la présentation par Monsieur Bouin du magnifique projet avec le château d'Angers.

La Secrétaire de séance  
Laurence MOAN

Le Président de séance  
Hervé DOUAGLIN



0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : voyage à Londres- accord de principe

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 116  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord de principe pour le voyage à Londres**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Londres- Les membres du conseil d'administration donnent leur accord de principe pour le voyage à Londres prévu début juin 2026. Montant par élève 450 € maximum.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 117  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DBR- Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer l'avenant au contrat relatif au parc de copieurs.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 118  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CMN- Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre des monuments nationaux.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 119  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration autorisent le don d'un matériel d'impression numérique au profit de l'association Emode ( plateforme régionale) afin d'organiser son évacuation dans le cadre d'une mise au rebut. Acquisition par E Mode en 2012 pour 60 039,76 € + 11 767,79 €(machine + tête d'impression) - Équipement totalement amorti -  
Don au profit du lycée de la Mode en 2013  
Utilisation de la machine dans les locaux d'EMode jusqu'à ce jour

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 120  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration autorisent l'aliénation des biens suivants:  
1 véhicule Kangoo (1ère mise en circulation 2006)  
2 Aspirateurs  
2 Lustreuses  
1 auto laveuse  
1 mono brosse

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : admission en non valeur

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 121  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

ANV : les membres du conseil d'aministration autorisent l'admission en non valeur des dossiers suivants:  
Créances Turbo self non soldées pour élèves 24.50 € et 40.25 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 122

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres SERVICES CIVIQUES

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :2 Quotité de travail :100% Mission confiée :Vie lycéenne - arts développement durable

Rémunération :504,98 € +114.85 € Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 123

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :17,7 Quotité de travail :10% à 100% Mission confiée :Education

Rémunération :IB 347 Origine du financement :Education nationaleALE

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 124  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2025**

**Numéro de la DBM : 12**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration autorisent la décision budgétaire modificative.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 125

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV HEB TURPAIN -Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement de M Mathieu TURPAIN

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 126  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV HEB CRASNIER -Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement de MME Sandra CRASNIER.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : liste de fourniture 3PM et STD2A

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 127  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la liste des fournitures pour les 3PM et les STD2A**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve les listes de fournitures pour les 3ème PM et les STD2A. Le lycée prendra en charge un devis à hauteur de 57,43 € par élève pour les fournitures des élèves inscrits en 2CCD et 1STD2A(passerelle).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte rendu de la séance du 29 Avril 2025

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 128  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte rendu de la séance du 29 Avril 2025**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption : Le conseil d'administration adopte le compte rendu du CA du 29 Avril 2025

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remboursement intervenant extérieur

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 129  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le remboursement d'un intervenant extérieur dans le cadre du projet pédagogique "Le retour du Roi"**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration autorisent le remboursement d'un intervenant extérieur dans le cadre du projet pédagogique "Le retour du Roi". Prise en charge des frais de déplacement et de restauration pour un montant de 300€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 130  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PARIS- Les membres du conseil d'administration autorisent le voyage à PARIS et valident son budget. La participation des familles s'élève à 15 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 131  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LIVERPOOL , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LIVERPOOL- Les membres du conseil d'administration autorisent le voyage à LIVERPOOL et valident son budget. La participation des familles s'élève à 500 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : bilan du voyage en Grèce

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 132  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BILAN GRECE- Les membres du conseil d'administration valident le bilan du voyage en GRECE  
La participation des familles s'élève à 555 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan du voyage à PARIS (EURO)

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 133  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BILAN Paris (Euro)-- Les membres du conseil d'administration valident le bilan du voyage à Paris (Euro)  
La participation des familles s'élève à 80 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan du voyage à Bordeaux Angoulême

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 134  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BILAN Bordeaux Angoulême- Les membres du conseil d'administration valident le bilan du voyage Bordeaux Angoulême  
La participation des familles s'élève à 363 €. Il est prévu un remboursement de 24 € par élève.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 136  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONT APAVE LEVAGE-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer le contrat APAVE vérification périodique levage

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 137  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONT NeuJKF-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance NeuJKF

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 138  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONTRAT TROCARE-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer le contrat TROCARE – SEP Renaudeau

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 139

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV PAREO Kangoo-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention PAREO 04528 Véhicule Kangoo Van

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 140

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV MODE AVENIR-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention Mode Avenir

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 141  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV PRET MATERIEL-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de prêt de matériel

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 142  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV PAPIER REPROGRAPHIEO-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention adhésion au groupement papier reprographie avec le Lycée d'Aizenay

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 143  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV INVEST GRETA MODE-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'investissement GRETA Mode

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 144

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/06/2025

Réuni le : 24/06/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV INVEST GRETA REN -Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention d'investissement GRETA Renaudeau

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 146  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV GRETA FORM CONTINUE RENAUDEAU-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de gestion – reversement- GRETA formation continue – Renaudeau

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 147  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV GRETA FORM CONTINUE MODE-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de gestion – reversement- GRETA formation continue – Mode

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0490054T  
ACADEMIE DE NANTES  
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU  
RUE LA TUILERIE  
49321 CHOLET CEDEX  
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 148  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/06/2025  
Réuni le : 24/06/2025  
Sous la présidence de : Herve Douaglin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

CONV ERASMUS+ GT-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention Erasmus+ GT secteur scolaire 2025/2026

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0